

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 mai 2012

CP 12/05-12

*L'an deux mil douze, le 21 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

*Absent excusé : M. Descazeaux,*

*M. Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général et Président de Tarn-et-Garonne Habitat n'a pas participé au vote.*

### TARN ET GARONNE HABITAT DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS COMMUNE DE MOISSAC

---

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur Général de Tarn et Garonne Habitat.

Cette opération concerne l'acquisition amélioration de 3 logements situés 41 rue Sainte Catherine à Moissac.

Le plan de financement prévisionnel global d'un montant global de 197 097,00 € fait apparaître le détail suivant :

* PLUS foncier	24 295,00 €
* PLUS travaux	97 181,00 €
* Prêt PLAI foncier	13 324,00 €
* Prêt PLAI travaux	53 297,00 €
* Subvention État	9 000,00 €
<b>Total</b>	<b>197 097,00 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 188 097 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

<b>Prêt PLUS foncier</b>	
Montant	24 295,00 €
Montant de la garantie	12 147,50 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

<b>Prêt PLUS travaux</b>	
Montant	97 181,00 €
Montant de la garantie	48 590,50 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb
Durée	40 ans
Échéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

<b>Prêt PLAI foncier</b>	
Montant	13 324,00 €
Montant de la garantie	6 662,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	50 ans
Échéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

<b>Prêt PLAI travaux</b>	
Montant	53 297,00 €
Montant de la garantie	26 648,50 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	40 ans
Échéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 94 048,50 €, soit 50 % d'un montant global de 188 097 €, la commune de Moissac se portant garante à hauteur de 50 % de la totalité des emprunts souscrits en application de la délibération en date du 5 avril 2012.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat pour la construction de 3 logements situés 41 rue Sainte-Catherine à Moissac, la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant global de 94 048,50 € pour les 4 prêts suivants contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations :
  - type PLUS foncier d'un montant de 24 295 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 à 0,50 %,
  - type PLUS travaux d'un montant de 97 181 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0 à 0,50 %,
  - type PLAI foncier d'un montant de 13 324 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 à 0,50 %,
  - type PLAI travaux d'un montant de 53 297 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0 à 0,50 % ;
- Précise que la commune de Moissac accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants conformément à sa délibération du 5 avril 2012 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,